mail: serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 70 82 15 51

(Service gratuit + prix appel) Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941 62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675030 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

https://www.chequeenergie.gouv.fr

Par courrier

EDF TSA 81401 87014 LIMOGES Cedex 1

f Lieu de consommation

39Q RUE DU 19 MARS 1962 30190 LA CALMETTE

Titulaire du contrat

Mme PEREIRA TRINDADE ANDREA TRINDADE RICARDO TIAGO

Votre contrat

N° de client : 6 025 680 986

N° de compte : 4 08 4 045 812 685 (numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Vert Électrique"

• Point de livraison (PDL) : N° 50 012 381 674 457

• Puissance: 09 kVA

• Heures Creuses 19H54-3H54

Document à conserver 5 ans

PEREIRA TRINDADE A TRINDADE RICARDO T 390 RUE DU 19 MARS 1962 30190 LA CALMETTE

Facture du 17/08/2023

N° 24 282 907 411

Electricité (relevé Enedis) 85,98 € 12,70 €

Facture TTC 98,68 € Montant total 98,68 € TTC

Prélevé le 01/09/2023

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 17/10/2023.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 16 de chaque mois.





Prélèvement automatique

Le montant de 98,68€ sera prélevé le 01/09/2023 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : Trindade Andrea

Compte bancaire: FR7610096****20******202***

Détail de la facture du 17/08/2023 N°24282907411



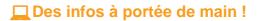
Votre contrat Electricité

"Vert Électrique" - 09 kVA - Option Heures Creuses - Compteur communicant n°03227523482507 Horaires heures creuses - 19H54-3H54 - (peuvent varier de quelques minutes)

				Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Abonnement						
Heures Creuses - 09kVA - du 18/08/23 au 17/10/23				12,77	25,54	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 24,86 €)					25,54	
•	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Consommation						
Heures Creuses - 09kVA - du 25/07/23 au 17/08/23	82 (Enedis)	161 (Enedis)	79	0,1383	10,93	20,09
Heures Pleines - 09kVA - du 25/07/23 au 17/08/23	0 (Enedis)	231 (Enedis)	231	0,1894	43,75	20,09
Total Consommation (dont acheminement 12,44 €)			310		54,68	
			Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
Taxes et Contributions						
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)			310	0,00100	0,31	20,09
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA	A)				5,45	5,5%
Total Taxes et Contributions					5,76	
Total Electricité hors TVA					85,98	

En conclusion

Total facture TTC du 17/08/2023 98,68	
TVA 5,50 % sur un montant total de 30,99 €	98,68 €
TVA 20,00 % sur un montant total de 54,99 €	● Montant total
Total facture hors TVA du 17/08/2023	∮ €



Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/facture

> Etre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix

Q Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Electricité: Le montant de la CSPE a évolué le 01/01/2023 et le 01/02/2023. Conformément à l'article 8 de vos CGV, les prix de votre offre ont évolué le 13/09/2022 et le 13/03/2023. Le montant de la CTA a évolué le 01/08/2023. Plus d'information sur le site edf.fr.

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité. Offre de marché.

Les garanties d'origine certifient qu'une quantité d'électricité d'origine renouvelable, équivalente à la consommation du client, est injectée sur le réseau électrique.

Origine 2021 de l'électricité de votre offre, certifiée par des garanties d'origine : 99,4% hydraulique France, 0,6% Allemagne. Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental : www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- Etape 1 : vous adressez votre réclamation par internet à particulier edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941 62978 ARRAS CEDEX 9.
- Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site https://mediateur.edf.fr ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie -Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgy.edf.com









PEREIRA TRINDADE A TRINDADE RICARDO T 39Q RUE DU 19 MARS 1962 30190 LA CALMETTE

Le 17 Août 2023,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) de fourniture d'électricité évoluent.

Madame,

Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune action à réaliser.

Les CGV des Clients résidentiels évoluent pour prendre en compte notamment le déploiement des compteurs communicants Linky et des précisions sur nos pratiques commerciales(1).

Les nouvelles dispositions s'appliqueront 1 mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier ? Vous aider à mieux comprendre les principales évolutions des CGV. En voici, ci-dessous, un résumé en quelques lignes.

Article 1 - Objet

La nouvelle rédaction précise que les consommations régies par les présentes CGV sont réservées à un usage principalement domestique. Le Client doit informer EDF en cas de changement de sa situation, notamment en cas d'affectation de sa consommation d'électricité à son activité professionnelle. À noter toutefois, le fait qu'un Client résidentiel fasse ponctuellement du télétravail depuis son domicile n'affecte pas l'usage domestique de l'alimentation de son logement.

Article 4-2 : Date de prise d'effet du contrat

La nouvelle rédaction précise la date de prise d'effet pour les Clients équipés d'un compteur communicant Linky. La mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de l'envoi de la demande de mise en service, sauf si une intervention du Distributeur sur place est nécessaire.

Article 6 - Conseil tarifaire

La nouvelle rédaction précise que le conseil tarifaire délivré par un conseiller client est établi sur la base des usages et équipements déclarés par le Client.

⁽¹⁾ Si vous avez souscrit vos contrats à compter du 25 mai 2023, vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.

Article 10-1 - Modalités de facturation

Un Client équipé d'un compteur communicant Linky, qui n'a pas opté pour la mensualisation, reçoit tous les deux mois une facture établie sur la base de ses consommations réelles télé-relevées et transmises par le Distributeur.

Article 14-3 - Résiliation du contrat

La nouvelle rédaction précise les modalités de résiliation pour les Clients équipés d'un compteur communicant Linky. Les consommations prises en compte pour l'établissement de la facture sont celles télé-relevées le jour de la résiliation.

Article 10-3 - Modes de paiement

Les CGV énumèrent les différents modes de paiement. Le TIP en ligne, très peu utilisé, est supprimé.

La nouvelle rédaction précise, par ailleurs, qu'à la suite de deux rejets de prélèvement de mensualisation consécutifs, le prélèvement automatique est suspendu. Cette pratique a pour but d'éviter aux Clients la facturation de frais bancaires. Pour les Clients ayant opté pour la mensualisation, le rythme de facturation sera alors modifié, leurs factures leur seront adressées tous les deux mois.

Article 19 - Correspondance et informations

Le Client peut contacter un conseiller EDF par téléphone au 3404 (Service gratuit + prix appel).

Par ailleurs, la synthèse des dispositions générales relatives à l'utilisation du réseau public de distribution (Annexe 2 bis au contrat GRD-F) figurant en annexe des CGV a été modifiée par le distributeur.

En cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans pénalité quel qu'en soit le motif.

Comment se procurer vos nouvelles CGV ? Rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client ou par courrier en appelant le numéro indiqué sur votre facture.